



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
VÉRONIQUE DESCACQ, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA CFDT

N°22
25 avril 2018

CHIFFRES DU CHOMAGE

Formation et assurance chômage doivent continuer d'accompagner les plus fragiles

Les chiffres du chômage du 1^{er} trimestre 2018 traduisent une amélioration de la situation avec la baisse du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A : - 33 300 personnes. Ils confirment une reprise de l'activité après 10 années de crise.

Cette bonne nouvelle ne doit pas occulter le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'un an au chômage) en augmentation : sans accompagnement ou formation ils auront toujours plus de difficultés pour accéder à l'emploi durable. **Les programmes d'investissement dans la formation du Gouvernement doivent cibler en priorité ces publics pour qu'ils ne restent pas les oubliés de la crise et de la reprise.**

Le chômage connaît un reflux sensible mais ce n'est pas au bénéfice de la qualité des emplois.

Les travailleurs précaires, sont de plus en plus nombreux : + 33 400 sur la même période en catégories B et C. Plus de 2,5 millions de personnes inscrites à Pôle emploi travaillent. Il s'agit d'emplois précaires, de durée courte ou à temps partiel, occupés majoritairement par des femmes.

La moitié de ces personnes cumule un salaire et une allocation. Dans un marché du travail encore fragile, ces règles de cumul permettent aux demandeurs d'emploi d'occuper un emploi, même peu rémunéré, plutôt que de rester au chômage. Elles ont précisément été créées par les partenaires sociaux pour éviter l'éloignement durable du monde du travail. Elles ont parfaitement joué leur rôle pendant la crise : sécurisation financière des personnes, incitation au travail, contribution à la cohésion sociale. Elles demeurent indispensables dans cette période où la reprise de l'activité ne se traduit pas encore en emplois de qualité.

La CFDT demande au gouvernement de retirer du projet de loi pour réformer l'assurance chômage la remise en cause des règles d'indemnisation de ces salariés fragiles.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante